

SUIVI MÉDICAL

VISITE DE MI-CARRIÈRE PDP



**CONTEXTE**

Cette visite a pour but de renforcer la prévention de la désinsertion professionnelle à destination des salariés à mi-parcours professionnel.

**OBJECTIFS**

- Faire bénéficier le travailleur, autour de ses 45 ans, d'un temps d'échange personnalisé avec un professionnel de la santé au travail sur son état de santé et son poste de travail, afin de favoriser la poursuite de sa carrière professionnelle en bonne santé.
- Evaluer les éventuels risques de désinsertion professionnelle, en prenant en compte l'évolution prévisible de ses capacités en fonction de son parcours professionnel, de son âge et de son état de santé.
- Sensibiliser le travailleur aux enjeux du vieillissement au travail et à la prévention des risques professionnels.

**DÉROULEMENT DE L'INTERVENTION**

Le salarié est reçu par le médecin du travail ou une infirmière en santé travail. Au cours de cette visite, le médecin peut proposer des mesures adaptées : aménagement du poste de travail, aménagement du temps de travail, ...



"Je peux demander conseils aux professionnels de santé de l'APST41".

**Offre socle**

*Compris dans la cotisation*

**Pour qui ?**

Tous les salariés des structures adhérentes à l'APST41, entre ses 43 et 45 ans, ou à une autre échéance définie par accord de branche.

**Intervenants**

Médecin du travail ou infirmière en santé travail.

**Durée**

Environ 1h.

**COMMENT EN BÉNÉFICIER ?**

Contactez directement votre service de santé au travail.

**POUR COMPLÉTER**

- [Flyer "Suivi individuel santé travail des salariés"](#)
- [Flyer "Suivi individuel santé travail des apprentis"](#)
- [Flyer "L'inaptitude médicale au travail"](#)

**CONTACTEZ-NOUS :**

02 54 52 41 41  
 convocationsblois@apst41.fr  
 convocationscontres@apst41.fr  
 convocationsvendome@apst41.fr  
 convocationsromo@apst41.fr